

Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0897

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Réfection de parcs de stationnement - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Un programme de rénovation des parcs de stationnement de la ville nouvelle de Rillieux la Pape est en cours depuis trois ans.

La quasi-totalité de ces aménagements est maintenant terminée. Le total achèvement peut être réalisé en une seule tranche d'un montant de 300 000 €.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 23 septembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve les travaux d'aménagement de la dernière tranche de réfection des parcs de stationnement de la ville nouvelle de Rillieux la Pape pour un montant de 300 000 €.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains pour un montant de 300 000 € pour l'année 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,